

Il y a eu 188 mariages : 149 entre garçons et filles ; 6 entre garçons et veuves ; 22 entre veufs et filles ; et 11 entre veufs et veuves.

On a constaté 7 naissances doubles, une de deux garçons, cinq de deux filles, et une d'une fille et d'un garçon.

Parmi les 722 naissances, on compte 76 enfants naturels : 41 garçons et 35 filles.

Le journal des travaux publics donne les détails suivants sur l'état des travaux de la section de Roanne à Lyon, qui devrait être depuis longtemps livrée à la circulation :

« La galerie d'avancement du tunnel des Sauvages sera achevée dans trois mois, car il ne reste plus que 80 mètres à percer, et l'on avance d'environ un mètre par jour. On continue d'élargir et d'approfondir la galerie jusqu'à 50 cent. au-dessus des naissances de la voûte ; on construit des niches devant servir de refuge aux cantonniers, l'aqueduc central qui a déjà 1,750 mètres de longueur, la maçonnerie des pieds droits et celle de la voûte, etc. Tous les puits sont terminés, ainsi que les ouvrages d'art à l'extérieur du tunnel. Il y a donc lieu de croire que l'année 1868 verra l'ouverture définitive, sans solution de continuité, de la ligne de Lyon à Roanne par Tarare. »

M. Goven, vicaire d'Ampuis, a été nommé vicaire à Taluy.

M. Charrondière, curé de Beaujeu, est décédé le 6 mars, à l'âge de 78 ans.

M. Carron, chanoine de la Primatiale, est décédé le 8 mars, à l'âge de 76 ans.

DÉPÔT IMPÉRIAL D'ÉVALONS DE CLUNY.

La station de Roanne, pour la monte de 1868, se compose des étalons Tristan, Fernand, Girondin et Aquilon, tous quatre demi-sang. Le prix du saut est fixé à huit francs pour les trois premiers, et sept francs pour Aquilon. Le brigadier Sandrin est désigné comme chef de la station.

SAINT-RIRAND. — Dans la nuit du 1^{er} au 2^e de ce mois, des malfaiteurs ont volé une des ruches à miel que le sieur Blettery, propriétaire à Saint-Rirand, avait placées tout près de sa maison.

SAINT-PAUL-DE-VÉZELIN. — Le quatre courant, une petite maison appartenant au nommé Gay, cultivateur, et située au village des Poiriers, commune de Saint-Paul-de-Vézelin, a été entièrement détruite par un violent incendie. On n'a pu parvenir qu'à sauver le bétail. Les pertes sont heureusement couvertes par une assurance à la compagnie l'Union. Elles s'élèvent à la somme de 3,500 fr. environ. Les causes de ce sinistre sont inconnues.

CHIRASSIMONT. — Le nommé Pierre Guérin, âgé de 49 ans, commissionnaire à Chirassimont, revenait, le 29 février dernier, de Tarare, conduisant une voiture chargée de diverses marchandises. Arrivé à l'endroit appelé Talabard, vers 10 heures du soir, trois individus qu'il ne put reconnaître arrivèrent sur lui ; deux le saisirent, et l'autre sauta à la bride de son cheval. Guérin se voyant pris à l'improviste, appela au secours ; mais les malfaiteurs cherchèrent à lui fermer la bouche pour l'empêcher de crier. Ils le fouillèrent partout et ne trouvèrent sur lui que la minime somme de trois francs en menue monnaie. Ils s'attendaient à trouver une plus forte somme, car un d'eux, furieux de cette déconvenue, le menaçait de le tuer s'il ne leur donnait pas autre chose. « Prenez, leur dit le voiturier, tout ce que vous trouverez sur ma voiture, et même mon cheval, mais laissez-moi la vie sauve. » Ces malfaiteurs, qui n'en voulaient qu'à son argent, s'en allèrent en grondant.

Guérin avait une somme de mille francs renfermée dans un petit sac qu'il portait dans une poche de son gilet. Il eut la présence d'esprit de le faire glisser dans sa ceinture, et de le soustraire ainsi à la rapacité des voleurs.

THÉÂTRE DE ROANNE

La nouvelle troupe qui donne, en ce moment, des représentations au théâtre de Roanne, sous

« au bout du compte, qu'est-ce que c'est ? Je n'en sais rien. Celui que je connais n'a pas de rapport avec celui dont les livres m'ont entretenus ; or, le plus curieux c'est évidemment celui des livres, puisque je ne le connais pas. Qu'il doit être beau ! Juge donc, on voit dans les romans des femmes qui, pour lui obéir, abandonnent tout, famille, religion, honneur ! C'est donc une chose irrésistible, qu'elle décide une femme à renoncer à de pareils biens. Car enfin, cet amour ne peut ressembler, par exemple, à celui que j'ai pour Louis. Sans doute j'aime beaucoup mon mari, quoique, à vrai dire, et cela entre nous, il pourrait bien chasser un peu moins et être plus souvent dans la compagnie de sa femme. Certes, si je venais à le perdre, je crois que j'en ressentirais une très-vive douleur ; mais je ne trouve pas en moi cependant, pour lui exprimer mon affection, de ces mots comme il y en a dans certains romans. Est-ce un vice de la nature ? Voilà le terrible problème qui m'agite et dont je cherche vainement la solution. Mélanie, veux-tu nous embarquer ensemble pour un pays inconnu et aller à la conquête de l'amour ? »

Le fragment s'arrête là et, franchement, je le regrette, car j'aurais bien voulu voir la fin. Ce papier, je l'ai trouvé hier sur ma table. Ma femme y fait souvent sa correspondance les jours de pluie, pendant que je fume et qu'elle prétend m'entendre dire des impolitesses à notre mère Eve. Il était déchiré en morceaux, quatre, pas davantage, chiffonné et jeté dans un coin du meuble, non loin de mon écritoire. Quel caprice me l'a fait apercevoir ? Puis, l'ayant aperçu, m'a poussé à le déplier, et en rajustant les parties et à le lire après avoir reconnu l'écriture de ma femme ? Je ne saurais le dire, et il me paraît plus simple d'admettre que le dieu des maris guida à la fois et mon œil et ma main. C'est avant de me coucher que j'ai fait cette belle trouvaille, et tu devines que j'ai mal dormi, car ceci me semble sérieux. Si frivole que soit la révérie d'une femme, lorsque l'amour en fait tous les frais, il y a, selon moi, grands dangers pour les maris, et ils

la direction si intelligente de M. Andrieu, vient de causer à cette ville la plus charmante surprise en faisant connaître à notre public, peu habitué à de pareilles fêtes, les opérettes les plus à la mode, et que l'on voit si rarement jouées en province avec un pareil entrain, avec tant de perfection, et en même temps avec cette convenance si nécessaire vis-à-vis d'un public, qui n'est pas, Dieu merci ! encore tout à fait habitué aux excès de la vie parisienne et de son art dramatique actuel.

Mais ce n'était pas assez pour notre nouveau directeur ; il a compris que, pour ramener au théâtre une certaine fraction du public qui jadis en formait l'âme et le noyau le plus intéressant, il fallait frapper un grand coup et décider de nouveau les dames de Roanne à reprendre goût à ce délassement qui fut et qui restera toujours le premier besoin des intelligences élevées et délicates.

Telle est donc la raison qui a décidé Monsieur Andrieu à solliciter avec persévérance de l'administration l'autorisation d'offrir aux habitants de Roanne et de tout le département de la Loire cette grande attraction qui ne se rencontre d'ordinaire que dans les villes de premier ordre ; nous voulons parler des émotions si nobles d'une véritable première représentation d'un ouvrage littéraire qui n'a jamais été joué sur aucun théâtre.

Nous avons donc la satisfaction d'annoncer que, le dimanche 22 mars, M. Andrieu donnera la première représentation d'une comédie satirique en quatre actes et en vers, intitulée : DOX RENARDIŃOS, ou UNE SUCCESSION À L'AMÉRICAINNE, qui sera précédée d'un petit prologue, en vers, où LA MUSE DE LA SATIRE, sous les traits de M^{lle} Andrieu, vient apprendre aux spectateurs que cette comédie est imitée du Volpone de Benjamin Jonson, — dont on a fait Ben-Jonson, — poète dramatique et satirique, l'un des plus anciens et des plus originaux qu'ait eus l'Angleterre. Ses débuts furent protégés par Shakespeare, qui voulut jouer lui-même un rôle dans plusieurs des pièces du jeune auteur, ce qui n'empêcha point l'ingrat Benjamin de vouloir se poser en rival de son maître immortel.

Mais dans cette représentation tout-à-fait exceptionnelle, ce qui doit intéresser surtout le public de la ville de Roanne et de tout le département de la Loire, c'est que le poète, auteur de cette intéressante étude dramatique et littéraire, appartient à l'une des anciennes et notables familles de cette ville, où son grand-père exerça des fonctions qui lui permirent de rendre les plus importants services à toutes les familles nobles du Forez. Ceux de nos lecteurs qui ont gardé précieusement dans leur cœur le culte des souvenirs et le noble orgueil de la gloire et de l'honneur de leur pays, comprendront ce qu'ils doivent à la mémoire des anciens amis qui se sont dévoués pour les leurs, au péril de leur propre vie et de leur liberté, et de leur fortune qu'ils y ont perdue.

Toutes les classes de la population roannaise et de tout le Forez ont donc un réel et double intérêt à accueillir avec la plus vive sympathie cette première tentative du poète roannais qui, depuis, a écrit plusieurs autres œuvres dramatiques bien plus importantes, attendant encore l'heure de la représentation.

Il est plus que probable que l'intelligent directeur actuel du théâtre de la ville de Roanne, s'il voyait le public accueillir avec une légitime bienveillance cette première œuvre du poète, son compatriote, n'hésiterait pas un instant à compléter sa troupe de manière à pouvoir monter le plus tôt possible, de la manière la plus satisfaisante, quelques autres ouvrages du poète roannais, ce qui donnerait à la ville de Roanne et à tout le Forez un renom littéraire tel que n'en a jamais eu aucune ville de province...

Telle est l'œuvre qu'a bien voulu tenter M. Andrieu, et que seconde de tous ses vœux l'autorité municipale et administrative locale ; c'est donc au public qu'il appartient d'en décider, par son concours sympathique et intelligent.

Aujourd'hui dimanche 15 Mars
Première représentation de
LES NUITS DE LA SEINE
OU LES MYSTÈRES DE PARIS
Drame en 3 actes, mêlé de chants.

doivent s'écrier comme les Romains du temps passé : *Caveant consules!*

Le consul est sur ses gardes et même il a peur. Mais, peur de quoi, après tout ? Encore faut-il que cette peur ait un but bien déterminé ; car, si je vais me battre contre tous les moulins à vent qu'enfante mon imagination depuis deux jours, je serai rompu de fatigue quand viendra le moment de repousser le danger réel.

Ne te paraît-il pas clairement résulter du fragment ci-dessus, que Paule, ma bien-aimée femme, mécontente de son mari et, subsidiairement du mariage, rêve aux moyens de trouver dans la vie des dédommagements ? Hélas ! je te le dis le cœur brisé, mais elle a un peu raison. Tu ne saurais croire combien de pénibles réflexions m'assiègent aujourd'hui ; c'est ma faute, suis-je contraint à me répéter, je ne l'ai point assez surveillée et l'ai trop laissée livrée à elle-même. J'avais, entre les mains un merveilleux trésor que j'ai perdu, pour toujours peut-être ? Mais non. N'est-ce pas ? Il n'est pas trop tard encore, et je puis sauver quelque chose du naufrage. Si tu savais combien elle est bonne, et quel cœur le Ciel lui a départi ! Rassure-moi bien vite, car il y a des moments où l'horizon m'apparaît tellement sombre, que je ne sais trop s'il ne faut pas désespérer. Mais aussi pour quoi ai-je été lui donner à lire des romans, *Marianna* surtout ? Que veux-tu ? J'ai cru faire un coup de maître. J'avais si souvent entendu dire à ma tante que, dans son opinion, *Marianna* doit faire partie de la corbeille de noces de toute jeune fille qui prend mari ! Je commence à croire que ma tante n'avait pas tout à fait raison et que *Marianna* était de trop. D'un autre côté, comment supposer que des idées aussi subversives vont germer dans la tête d'une jeune femme que je croyais si heureuse ? A bientôt, Ernest, j'ai besoin d'une lettre de toi.

Tu m'as fait du bien, ami, et je te sais un gré infini d'avoir, comme moi, pris la chose très au sérieux. Elle en vaut la peine. Et pourtant, qui sait si tu n'as pas raison en me disant que, peut-être, ce n'est de la part de ma femme qu'une de

Deuxième représentation de
LA VIE PARISIENNE
Grand opéra-comique en 5 actes, par OFFENBACH.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 7 au 14 mars 1868.

Mariages (1).

Guerre Philibert, tisseur, 26 ans, et Champale Jeanne, lingère, 23 ans.

Naissances (22).

Franchon Jeanne, fille de Charles Franchon, et de Vernay Claudine. — Longère Antoine, fils de Jean Longère, et de Vacheron Claudine. — Longère Henry, fils de Jean Longère, et de Vacheron Claudine. — Aublanc Antoine, fils de Martin Aublanc, et de Prajoux Marie. — Boiret Catherine, fille de Jean Boiret, et de Lefranc Anne. — Thiodet Sébastien, fils de Michel Thiodet, et de Galand Anne. — Molléte Blandine, fille de Claude Molléte, et de Fradin Claudine. — Houtte Adèle, fille de Victor Houtte, et de Remontet Marie. — Houtte Clotilde, fille de Victor Houtte, et de Remontet Marie. — Jaquis Etienne, fils de Claude Jaquis, et de Saby Marie. — Tureau Philibert, fils de Claude Tureau, et de Prat Claudine. — Coste Marie, fille de François Coste, et de Renard Henriette. — Léproust Antoine, fils de Pierre Léproust, et de Lachat Philis. — Trimbur Françoise, fille de Philippe Trimbur, et de Schaubert Elisabeth. — Duperré Françoise, fille de Jean Duperré, et de Bourdon Antoinette. — Arnaud Louis, fils de Pierre Arnaud, et de Dervon Marie. — Badolle Antoine, fils de François Badolle, et de Délorne Marguerite. — Burton Marie, fille de François Burton, et de Coutard Gilberte. — Petitbout Benoîte, fille de Pierre Petitbout, et de Chaix Antoinette. — Bonnet Jean, fils de Pierre Bonnet, et de Feugère Marie. — 2 enfants naturels.

Décès (7).

Fouillard Claudine, 5 mois. — Figond Claude, 2 mois. — Longère Henry, 2 jours. — Rochebillard Jean, 50 ans. — Rochet Marguerite, 4 ans. — Ressoit Pierrette, 4 an. — Beaudinat Benoîte, veuve de Cucherat Claude, 70 ans.

Le *Moniteur* a publié un décret relatif aux examens à passer par les conducteurs des ponts et chaussées pour être promu au grade d'ingénieur. Voici les principales dispositions de ce décret :

Les conducteurs admis à concourir devront être Français ou naturalisés français, et remplir les autres conditions exigées par l'article 2 de la loi du 30 novembre 1850.

Le concours est divisé en deux parties :

L'admission au concours, ou examen préparatoire, passé au chef-lieu de chaque département, devant une commission composée d'un inspecteur général président et de deux membres désignés par le ministre.

Le concours définitif ouvrant à Paris, le 1^{er} juin, suivant la déclaration d'admission, est passé devant une commission composée d'un inspecteur général de première classe et de six autres membres choisis par le ministre, exception faite des ingénieurs généraux de deuxième classe chargés d'un service d'inspection, des ingénieurs qui auraient participé aux exercices préparatoires et de ceux qui auraient, sous leurs ordres, un ou plusieurs candidats.

Le programme de l'examen d'admission au concours comprend l'application de la géométrie descriptive à la coupe de pierre et à la charpente, des notions de physique, de chimie, de géologie et d'exécution des travaux publics.

Des questions seront posées aux candidats pour constater leur aptitude administrative et dans la partie technique. Ils remettront à la commission, visés par les ingénieurs, les projets, rapports, devis et dessins qu'ils auraient rédigés.

Nous lisons dans le *Mémorial de la Loire* :

Micollet est fabricant de bières. C'est sans doute pour cela qu'il aime tant le vin. Légèrement ému par les fumées de la rouge liqueur, il apportait son dernier vêtement à un mort, à qui il avait pris mesure dans la journée ; mais ses idées peu nettes ne lui permettant plus de distinguer entre deux angles de rues voisines, notre homme monte dans une maison qu'il croit à tort être celle de son client défunt, entre sans crier gare et dépose son fardeau dans la chambre... d'un malade.

Celui-ci se récrie, se met sur son séant, invective sa femme qu'il suppose être l'auteur première de ce vilain tour, puis se levant... dans le simple appareil, il court furieux après le marchand de

ces boutades, comme il s'en échappe de temps en temps de l'esprit, les jours où il est si mal disposé que le système nerveux s'en ressent ? Mais qui sait aussi si, d'aventure, Paule n'est pas en proie à cette espèce de maladie morale dont parle Octave Feuillet, dans son joli proverbe qui a le nom *la Crise* ? Sais-tu bien, qu'entre les personnages qu'il met en scène et nous, il n'y a presque de différence que celle de l'âge ? C'est effrayant ! Faut-il essayer de faire dans la pratique l'application du remède qu'il indique ? Ma foi, non. C'est un peu trop dangereux et, à mon sens, impossible à risquer. Pourtant, c'est une bonne pensée que celle qu'il expose si joliment : faire sentir à une femme les inconvénients de l'amour illégitime, pour la dégoutter de ses prestiges enivrants ! Le terrible, malheureusement, c'est que les femmes ne reconnaissent guère les dangers de la passion qu'après y avoir goûté. Alors, à quoi bon le remède ? Il est trop tard ; car, en mariage plus qu'en médecine, le dicton « mieux vaut prévenir que guérir » est d'une saisissante vérité.

Vois-tu, Ernest, je suis calme aujourd'hui ; j'envisage froidement ma position, et les réflexions de toutes sortes qui se croisent dans ma pauvre cervelle depuis ma découverte, commencent à se classer dans un certain ordre : je suis tout surpris moi-même de raisonner paisiblement sur un semblable sujet, et de me sentir une liberté de pensée qui était bien loin de moi il y a quelques jours. Voici l'explication. Tu n'es pas, j'imagine, sans supposer qu'aussitôt la lecture de la lettre de ma femme, je me suis mis à faire bonne garde. Certes, je n'ai en rien laissé voir à Paule que j'avais connaissance de ses aperçus en matière de passion, mais j'ai scrupuleusement recherché si, autour de nous, il ne se trouvait, par impossible, personne qui eût pu lui inoculer les sentiments malsains qu'elle exprimait à M^{me} de Nouvion. J'ai été promptement rassuré. Personne ! cher ami, absolument personne ! Nous sommes ici dans un ermitage réel ; nous recevons peu de visites et, par une coïncidence bizarre, mais dont mon égoïsme ne peut s'empêcher de s'applaudir en ce moment surtout, nos voisins de campagne se

cercueils qui, tout effaré et dégrisé, saisis vivement la boîte de sapin et, avec elle, dégringole les escaliers quatre à quatre.

Depuis ce soir-là, le malade a fait une rechute dont il ne s'est pas encore relevé. Il avait d'abord eu l'idée d'intenter un procès en diffamation au sieur Micollet, qui avait voulu faire passer pour mort un homme aux trois-quarts bien portant ; mais il s'est ravisé, et a préféré abandonner son malencontreux esvelisseur à ses *remords* et aux quolibets des voisins qui, maintenant, ne cessent de répéter, chaque fois qu'il se commet dans le quartier une bévue un peu forte, le dicton populaire auquel ils font subir une légère variante : « C'est plus fort que chez Micollet ! »

Une terrible catastrophe a consterné la commune d'Arpajon, près Aurillac. On écrit au *Courrier de l'Altiér* :

« Dimanche dernier, tous les paroissiens s'étaient réunis dans une nouvelle église, qui n'est pas encore terminée, pour entendre prêcher un père capucin, dont la réputation comme prédicateur est grande dans le département. Ses paroles élevées et touchantes étaient religieusement écoutées par les assistants. Tout à coup la chaire dans laquelle il se trouvait et qui était soutenue par des échafaudages, est ébranlée ; on entend un horrible craquement ; l'échafaudage tombe, entraînant la voûte, et le révérend père, atteint par une planche, est renversé et perd connaissance.

Les spectateurs, saisis d'épouvante, se précipitent vers les portes ; on se presse, on s'étouffe, on brise tout ce qui barre le passage. Cette panique a causé des accidents épouvantables : quatre enfants sont morts, cinq sont gravement blessés, et cinq sont légèrement contusionnés ; quant aux grandes personnes, huit ont été écrasées, quatorze blessées, et d'autres, mais en grand nombre, ont reçu des contusions plus ou moins graves.

Mardi dernier, les victimes de cet affreux accident ont été conduites au cimetière, et l'on peut dire que la plus profonde émotion frappait les habitants du village qui assistaient à cette funèbre cérémonie.

Il est rare que, dans les marchés de vin un peu considérables, les négociants de Paris traitent directement avec les propriétaires. Le plus souvent ces sortes de marchés sont faits par l'intermédiaire de commissionnaires placés sur les lieux. Dans ce cas, le vendeur, à défaut de paiement, a-t-il recours contre le commissionnaire seul ou tout à la fois contre celui-ci et contre le négociant pour le compte duquel il a fait l'acquisition ? Telle était la question, intéressante pour les propriétaires de vignobles, que, sur l'appel d'un jugement du tribunal de commerce de Villefranche, la quatrième chambre de la cour impériale de Lyon avait à résoudre dans son audience du 5 mars courant.

Dans l'espèce soumise à l'appréciation de la cour, le négociant de Paris avait transmis au commissionnaire le montant intégral des vins achetés pour son compte, soit la somme de 5,940 fr.

Le vendeur, ayant besoin d'une somme de 4 à 5,000 fr., avait prié le commissionnaire de lui compter cette somme à valoir sur le marché, en ayant reçu 4,000 fr. seulement, s'en était contenté et avait ajourné la réclamation du solde.

Peu à près ce règlement provisoire, le commissionnaire était tombé en faillite.

Le vendeur crut devoir alors réclamer au marchand pour le compte duquel les vins avaient été achetés le solde de 1,940 francs lui restant dû, pour ne pas subir les chances de la forte réduction dont étaient menacés les créanciers du commissionnaire failli.

L'acheteur repoussa sa demande par une fin de non-recevoir fondée sur ce que la vente avait été faite directement au commissionnaire à qui il avait transmis des fonds suffisants pour en acquitter intégralement le prix ; que, s'il avait convenu au vendeur de ne pas se faire payer la totalité de son prix, il avait entendu suivre la foi seule du commissionnaire, et qu'il devait supporter les conséquences de son incurie.

Cette fin de non-recevoir a été accueillie par un jugement du tribunal de commerce de Villefranche du 26 novembre 1867, que la cour a confirmé. (Courrier de Lyon).

composent uniquement de femmes, veuves ou douairières, et, par exception, de deux vieillards de l'autre sexe, un général à peu près impotent que la goutte met depuis de longues années à l'abri de tout soupçon, et le docteur Carlier, dont parle Paule dans ce fatal brouillon. D'un conclus naturellement que le mal est circonscrit, puisqu'il vient seulement de ma femme. Sans doute il a encore beaucoup de gravité, car il dénote en elle des tendances dangereuses ; mais enfin je suis à peu près certain qu'elle n'a aucun complice de mon sexe, et je l'ayoue que cette certitude me cause une sincère satisfaction.

Comment faire pour opérer une cure ? Plus je me pose cette question, plus je trouve en définitive qu'Octave Feuillet a raison ; mais qui se résoudrait à appliquer un remède aussi héroïque ? Je te défends de venir me voir d'ici un mois au moins, Ernest ; je te sais assez d'amitié pour te dévouer à jouer le rôle du docteur Pierre Dessolles, mais je refuse obstinément, moi, d'être M. de Marsan. Comment faire ? grand Dieu ! et est-il imaginable que pareille chose arrive après deux ans de ménage ? Octave Feuillet, du moins, donne dix ans de chaîne à sa malade ; mais deux ans ! c'est à faire dresser les cheveux sur la tête. Eh bien ! cher ami, croisais-tu que depuis ce jour funeste rien n'est changé à l'Ermitage ? Paule est toujours la même, bien plus, elle me paraît plus gaie, elle s'est remise à jouer du piano et elle va jusqu'à chanter. On dirait que cet aveu fait à son amie l'a soulagée et qu'elle ne songe plus à rien. Je dois déclarer, toutefois, qu'il y a des moments où, le soir, pendant que je simule un sommeil qui fuit aujourd'hui mes yeux, je lui trouve un air singulier. On lirait presque sur sa physionomie une sorte de déconvenue, un dépit. Qu'est-ce que cela signifie, Ernest ? et qui expliquera jamais les mystérieux profonds du cœur de la femme ? Le plus triste est que je n'ose moi-même rien changer à mon genre de vie, de peur de me trahir ; car il est bon, ce me semble, qu'elle ne se doute pas que je sais tout. Ah ! mon pauvre ami, si tu découvrais un remède, quel service énorme tu me rendrais !

Nous lisons dans le Salut Public : Le département de la Loire va posséder dans peu de jours un ouvrage indispensable pour tous les habitants. Nous voulons parler de l'Annuaire du département de la Loire, fait et publié par les soins de MM. les directeurs gérants de l'Intermédiaire, agence établie à Saint-Etienne, rue de la Paix, 2. Cet ouvrage, le plus complet qui ait encore paru dans ce département, contiendra, en outre des adresses de tous les commerçants ou industriels, c'est-à-dire près de 60,000 adresses, les renseignements les plus complets sur les administrations ou sociétés qui existent dans le département, avec une notice sommaire sur leur création et leur utilité. De plus, on y trouvera des indications spéciales sur les attributions de chaque ministère. Les éditeurs, qui ont répondu à un véritable besoin public en créant cet Annuaire, ont le droit d'espérer que leur ouvrage trouvera un accueil empressé auprès des populations pour lesquelles il est publié.

Depuis l'introduction des timbres télégraphiques pour l'affranchissement des dépêches, quelques personnes en ont fait usage pour affranchir des lettres d'une forte taxe et vice versa. Nous croyons qu'il est bon d'aviser le public que ces affranchissements sont nuls. Les recettes de l'administration des télégraphes sont entièrement séparées de celles des postes; chaque administration ne reçoit en compte que ses propres timbres; il en résulte que tout autre timbre que celui qui lui est affecté n'a aucune valeur dans son service et qu'il est considéré comme nul.

La même observation peut s'appliquer aux timbres mobiles qui viennent des bureaux de l'enregistrement et qui appartiennent à cette administration.

On écrit d'Alger, le 5 mars, au Messager du Midi :

C'est de la province d'Oran que parviennent les plus tristes récits de la malheureuse situation des indigènes. Il y a quelques jours, comme je vous l'ai dit, un négro était assassiné à Mascara, les parties charnues de son corps étaient coupées, grillées sur le feu et mangées par les assassins qui probablement la faim seule poussait à ce crime. Le 26 février, une femme indigène des environs de Misserghin a tué sa fille, âgée de douze ans, en a donné la chair à manger à ses autres enfants et en a mangé elle-même...

Ce dernier fait, raconté par l'Echo d'Oran, a fortement impressionné la population européenne, qui craint que les indigènes ne se livrent à une anthropophagie qu'il serait impossible d'éviter.

Plusieurs détails étant survenus, à des intervalles assez rapprochés, ces temps derniers, sur le réseau du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, par suite de rupture d'essieu, l'administration s'est aussitôt préoccupée de ces accidents, bien qu'ils n'eussent eu pour conséquence que des pertes matérielles. Des renseignements fournis par la Compagnie, et, si nous sommes bien informés, reconnus exacts par le service du contrôle, il résulte que les ruptures signalées portaient sur quelques types anciens et sur les fournitures de certains établissements. La Compagnie a immédiatement exclu de ses commandes les établissements dont il s'agit et a pris d'urgence des dispositions pour remplacer tous les essieux qui seraient reconnus défectueux. Elle a en même temps pris toutes les mesures propres à améliorer la qualité des essieux nouveaux en imposant aux usines les conditions qui ont paru présenter les plus sûres garanties.

Nos propres renseignements nous permettent d'ajouter qu'au point de vue général les ruptures d'essieu ne sont pas plus fréquentes sur le réseau Paris-Lyon-Méditerranée que sur ceux des autres Compagnies, et si on le rapporte au nombre d'essieu en service et aux kilomètres parcourus, on est amené à reconnaître qu'elles ne présentent pas une proportion anormale.

(Journal de Saône-et-Loire).

Lorsque l'expéditeur ne paie que le tarif de la petite vitesse, il ne peut se plaindre d'un retard tant que la livraison a lieu dans les délais prévus pour ce genre de transport.

Notamment, si des animaux expédiés par petite vitesse, mais transportés par la Compagnie en grande vitesse, ont par une erreur, dépassé la gare de destination, l'expéditeur n'est pas en droit de prétendre que les animaux auraient dû être livrés le jour qui a suivi leur passage à la gare de destination.

Les arrêtés ministériels, qui prescrivent que la livraison ait lieu au plus tard le jour qui suit l'arrivée, parlent de l'arrivée effective.

La Compagnie est à l'abri de toute responsabilité pour le retard des que la livraison a lieu, après le retour des animaux, dans le délai des transports par petite vitesse. (Ainsi jugé par la cour impériale de Paris).

Nous lisons dans le Pays de Caux, journal de Saint-Valéry :

Jamais printemps n'est revenu sans que nous n'ayons à nous occuper d'absurdes histoires de farfadets, de revenants ou de sorciers qui jettent le trouble dans les populations et sont reçus avec une incroyable crédulité. Aujourd'hui il ne s'agit ni de vaches grimpaient dans les pommiers, comme naguère à Neuville; ni de puces enchantées, comme à Gueutteville, mais d'un enfant de Veules, soi-disant ensorcelé, qu'on a traité par les exorcismes et les sortilèges, parce qu'il avait, dit-on, une bête poilue dans le ventre, un diabolon apparentement!

L'enfant est mort, le médecin, qui n'avait point été appelé pour le soigner, a été chargé de l'autopsie, et, malgré cette opération, le public ne veut pas admettre qu'il soit mort de maladie.

Un ingénieur était chargé de construire par un nouveau procédé une machine devant fournir de l'eau à la ville de X...

On faisait des essais, et quelques mauvais plaisants disaient :

— Ça ira ! ça n'ira pas ! ça ira ! etc., etc.

Le pauvre ingénieur était troublé. Un vieux gentilhomme, propriétaire des environs et témoin de cette scène, s'approche du martyr et lui dit :

— Ne vous étonnez pas, monsieur, ce n'est pas la première fois que la fontaine fait parler les bêtes.

La bonne foi veut que les gravures jointes aux livres d'histoire n'aient rien d'imaginaire et représentent toujours avec une scrupuleuse sincérité les événements et les hommes célèbres d'après les tableaux, estampes, sculptures, médailles, et autres monuments certains. C'est le mérite particulier qui recommande les mille ou douze cents gravures de l'Histoire de France de MM. Bordier et Charton, en deux volumes, et qui a fait également la popularité du Magasin pittoresque et des Voyageurs anciens et modernes.

Rentes viagères. — La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, rue de Richelieu, 87, à Paris, constitue des rentes viagères immédiates ou différées sur une ou plusieurs têtes, payables par annuité, par semestre ou par trimestre, au choix du déposant.

Fondée en 1819, cette Compagnie est la plus ancienne de toutes les sociétés françaises de ce genre. Ses nombreuses opérations sont garanties par un capital de soixante millions de francs, dont dix-sept millions en immeubles.

Elle a des représentants dans tous les chefs-lieux d'arrondissement, où le rentier peut toucher ses arrérages sans certificat de vie, sur la production de son contrat. S'adresser à MM. BARGE et BONNAUD, agents principaux, 31, rue Impériale à Roanne. L. B. 4-3

4 fr. par an. LE MONITEUR par an 4 Fr. par an. BUREAUX : à Paris, boulevard des Italiens, 6 ; à LYON, RUE DE L'IMPERATRICE, 5. Directeur : J. PARADIS.

Achat et vente de toutes valeurs françaises et étrangères, cotées ou non cotées. Escompte et encaissement de coupons.

Vente et achat d'obligations des LITS MILITAIRES. Renseignements sur toutes les valeurs. L. B. 10-4

LE COURRIER FRANÇAIS JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

LE COURRIER FRANÇAIS, journal politique quotidien, représente les opinions de la jeune démocratie. Par la netteté et l'indépendance de son attitude dans toutes les questions, il s'est promptement acquis une place importante dans la presse parisienne. L'énorme et rapide progression de son tirage est venue témoigner combien la fondation d'un organe sincèrement dévoué aux idées de liberté et de progrès social, et complètement indépendant de toute influence financière, répondait aux aspirations de l'opinion publique. Le Courrier français a une rédaction jeune et variée, et il ne néglige rien pour être le plus intéressant des journaux en même temps que le plus complet, le plus instructif et le mieux informé. Il publie des articles politiques de MM. A. VERMOREL, rédacteur en chef, LOUIS DAGÉ, A. LEPAGE, ADRIEN MARGHET, A. JACQUOT, LUCIEN DUBOIS, LOUIS NOUGÈS, GUSTAVE HURIOT, WILLIAM REYMOND, EMILE DAIREAUX, etc. etc. La partie économique et financière est confiée à M. GEORGES DUCHÈNE et les questions coopératives sont traitées par M. H. TOLIN. La rédaction littéraire et scientifique du Courrier français offre également le plus grand attrait. La Comédie politique, par M. ALFRED DEBERLE, alterne avec Meurs du jour, par M. EDOUARD SIEBECKER. Le Feuilleton théâtral, par M. EUGÈNE VÉRON, les Livres nouveaux, par M. E.-A. SPOLL, les Variétés littéraires et artistiques, par MM. JULES VALLES, GIRAUD DE RIALLE, W. REYMOND, les Sciences, par MM. MAURICE BRIEL, D' THOUÏE, YVES GUYOT, la Banquette parisienne, par M. EUGÈNE CHATELAIN, l'Agriculture, par M. RAMPONT-LECHIN, etc., etc. Le roman en cours de publication, Madame Fraïnce, obtient une véritable vogue, légitimée par le talent de son auteur, M. ROBERT HALT, qui a obtenu, l'année dernière, un si franc et si légitime succès avec Une Cure du Docteur Pontalais. Abonnements. — Un an, 64 fr. — 6 mois, 32 fr. — 3 mois, 16 fr.

LA SAISON

Journal illustré des dames (format de l'Illustration), 53, rue Vivienne, à Paris.

24 N° par an, 1600 gravures noires, 160 patrons, 400 dessins de broderies, 24 gravures coloriées, etc. 1° Edition : 6 fr. par an (Départ. 8 fr.). 2° Edition : 12 fr. par an (Départ. 14 fr.).

Un n° spécimen sera envoyé gratis et franco à qui en fera la demande par lettre affranchie, adressée à M. François Ehardt, rue Vivienne, 53, à Paris.

Sommaire des Gravures du n° 5, du 1er février 1868.

1 et 2 Toilettes pour soirées. 3 et 4 Porte-fil, ouvrage de fantaisie. 5 semelle au tricôt. 6 et 7 soulier en tricôt. 8 et 9 bord de casquette. 10 et 11 jupon au crochet. 12 bordure au crochet pour bas de jupon, cravate d'homme, etc. 13 et 14 rosette au crochet pour petite housse. 15 et 16 casquette pour petit garçon. 17 et 18 Fleuren papier. 20 coiffure de fleurs. 21 et 22 cravate tricôtée. 23 à 27 chapeaux pour petites filles. 28 toilettes pour soirée. 29 et 30 toilettes pour soirée. 31 bonnet en guipure avec ruban de velours. 32 coiffure « Hébé ». 33 coiffure « Aglaé ». 34 mantilles espagnole. Filet guipure avec tulle et frivolité. 35 corsage montant garni de pattes et cravate en dentelles. 36 veste canezou et écharpe pour toilette de théâtre. 37 et 38 corset au tricôt pour dame d'un certain âge. 39 à 41 carré en filet guipure. 42 coussin avec broderie en point plat. 43 broderie du coussin dessin 42 grandeur naturelle. 44 rucher pour le coussin, dessin 42. 45 rosette pour bottine montante. 48 semis sur mousseline au point de dentelle. 49 et 50 deux semis sur mousseline au point de dentelle. 51 semis sur mousseline au point de dentelle. 52 et 53 deux semis sur mousseline au point de dentelle. 54 chapeau Fanchon de visite ou de théâtre. 55 chapeau Marie-Antoinette de visite ou de théâtre. 56 corsage Henri III. 57 canezou en cachemire de couleur. 58 corselet-guimpe. 59 canezou avec bretelles. 60 court-paletot « Possillon ». 61 paletot-mantelet. 62 veste Henri III. 63 brassière Hélène Julienne. 64 bottine montante. 65 bottine montante. 66 soulier d'appartement. 67 bottine de bal. 68 bottine de bal. 69 soulier de bal. 70 mule Fénelon.

DIRECTION NOUVELLE LE JOURNAL DES FAMILLES

Direction nouvelle. Quatre numéros par mois — Un an 3 f. 20

La devise du Journal des Familles est : Elever le cœur, fortifier le corps et l'esprit.

Dès son début, ce journal eut un succès hors ligne. Aujourd'hui, il tient un rang distingué parmi les feuilles destinées au foyer. C'est l'organe de toute famille où règnent le bon goût, la morale, le travail, les grands principes d'éducation. A la ville comme à la campagne il rend les services les plus féconds. Aussi, plus de trois mille pères de famille et de nombreux membres du clergé, de la magistrature, etc., ont-ils vivement approuvé et recommandé son programme.

Le Journal des Familles vient de s'attacher de nouveaux directeurs et de nouveaux rédacteurs. Aussi, pour permettre de juger des améliorations qui s'opèrent en ce moment, la DIRECTION NOUVELLE recevra pendant quelques semaines des abonnements au prix extrêmement réduit de 3 fr. 20 par an, partant du 1er janvier.

Le Journal des Familles paraît quatre fois par mois. Il

est richement illustré, papier satiné. Adresser les abonnements en bons de poste (ou en timbres avec 20 c. en plus) au gérant, boulevard du Prince-Eugène, 180, à Paris.

EN S'ABONNANT A

L'AVENIR NATIONAL, grand journal, quotidien, politique, littéraire, commercial, qui va bientôt entrer dans sa 3e année, et dont le succès a été si rapide, on reçoit gratuitement, deux fois par semaine, un magnifique journal d'illustrations l'UNIVERS ILLUSTRE.

L'AVENIR NATIONAL a pour rédacteur en chef, M. A. PEYRAT; pour rédacteur principal, M. Taxile DELORD; pour principaux collaborateurs MM. Frédéric MORIN, Etienne ARAGO, GAFFE, HORN, Georges POUCHET, Amédée GUILLEMIN, d'ORNANT, Jules MAHIAS, L. LEGAULT, Ch. QUENTIN, Ch. HABENECK, CRUSSARD, CAMPENON, Ed. PUTHOD, A. DRÉO, E. DE SONNIER, LÉON LOISEAU.

Il publie des correspondances spéciales de Londres, Florence, Venise, Bruxelles, La Haye, Genève, Vienne, Berlin, Madrid, New-York, Rio-de-Janeiro, etc.

L'AVENIR NATIONAL publie une Revue hebdomadaire par M. P. VERNIER, une revue quotidienne de la Bourse et des différents marchés du commerce, de l'agriculture et de l'industrie.

L'abonnement à l'AVENIR NATIONAL et à l'UNIVERS ILLUSTRE réunis coûte le même prix que l'abonnement aux autres journaux politiques (16 francs par trimestre pour les départements).

On s'abonne par un mandat sur la poste, à l'ordre du directeur, ou une traite sur Paris, 9, rue d'Aboukir, Paris.

LA MODE ILLUSTREE

JOURNAL DE LA FAMILLE Administration rue Jacob, n° 6, à Paris.

Ce journal donne à chaque famille les procédés les plus pratiques pour exécuter tous les genres de travaux, tels que : filets, broderies, crochets, tapisseries, etc. En outre, ses patrons en grandeur naturelle permettent aux Dames de confectionner de leurs mains tous les objets de toilette et les vêtements de leurs enfants.

Les modes les plus nouvelles, les travaux les plus divers, sont représentés dans la Mode illustrée par de nombreuses gravures sur bois, et même par des gravures coloriées, d'une exécution soignée, auxquelles l'abonnement est facultatif.

Sous le titre de Variétés, chaque mère de famille trouve des préceptes de morale et des conseils pour l'éducation de ses enfants. Quant aux Nouvelles, Romans ou Chroniques, ils ont le mérite d'offrir aux jeunes filles et aux femmes de tout âge une lecture attrayante sans que leur conscience en soit troublée.

Il suffirait de publier toutes les lettres de félicitations et de remerciements adressées par les mères de famille et même par les maris, à la rédactrice de la Mode illustrée, M^{me} Emmeline RAYMOND, pour prouver tous les services que la Mode illustrée a déjà rendus.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

EXPLICATION DES DIVERSES ÉDITIONS :

1° Édition. Un Numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte. Paris, 12 fr. Départem., 14 fr.

2° Édition. Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte, plus une gravure à l'aquarelle par mois. Paris, 15 fr. Départem., 17 fr.

3° Édition. Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte, plus deux gravures à l'aquarelle par mois. Paris, 18 fr. Départem., 20 fr.

4° Édition. Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte, plus une gravure à l'aquarelle avec chaque numéro. Paris, 24 fr. Départem., 25 fr.

Chacune des quatre éditions de la Mode illustrée, contient en outre 24 patrons.

PATRONS ILLUSTRÉS

Ce supplément de patrons, paraissant quatorze fois dans l'année, ne peut être livré qu'aux abonnés du journal et pour le même laps de temps que l'abonnement. Pour le recevoir il suffit d'ajouter 4 fr. par an ou 1 fr. par trimestre à celle des éditions de la Mode illustrée qu'on aura choisie.

MAL DE DENTS Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS. — 1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Roanne, chez M. GARNIER, pharmacien; à Montbrison, chez M. CHAUVÉ, pharmacien; à Saint-Etienne, chez M. ARNAULT, pharmacien. L. B. 14-9

BOURNICHON CH-DENTISTE A PARIS, Rue St-Honoré, 89.

est arrivé à Roanne, rue Sainte-Elisabeth, près le Collège.

Il prie de ne pas le confondre avec le sieur Bournichon, qui habite Roanne, et qui se dit dentiste de Paris.

AVIS GÉNÉRAL

M. et M^{me} NORMAND Dentistes, rue Sainte-Elisabeth, 83. A ROANNE

Continuent, comme d'habitude, leurs opérations à toute heure, et font tout ce qui concerne l'art du dentiste. Pose des dents et dentiers aux prix les plus modérés.

Consultations et opérations gratuites tous les jours aux indigents.

31 MARS TIRAGE PUBLIC

A L'HOTEL-DE-VILLE DE PARIS. Loterie des ENFANTS PAUVRES infirmes et incurables, la plus grande loterie, aux nombreux lots en espèces tous déposés à la Banque de France.

GROS LOT, 150000 FR.

GRANDES LOTERIES AUTORISÉES Adresser (en mandat-poste ou timbres-poste) cinq francs au directeur du Bureau-Exactitude, 68, rue Rivoli, Paris, et on recevra, par retour du courrier, VINGT billets assortis pour toutes chances de gain 342 de lots et

3 GROS LOTS, 350000 FR.

MAGASINS GÉNÉRAUX DE ROANNE

(Décret du 30 juillet 1865).

Entrepôt, transit, consignation

Vins, alcools, céréales, etc.

Les Magasins généraux et publics offrent les avantages suivants : Ils reçoivent en franchise de droit et de régie, toutes les marchandises qui en sont susceptibles jusqu'au jour de la sortie : les vins, les 3/6, eaux-de-vie, avoines, viandes salées, etc.

Ils emmagasinent à prix réduits et délivrent des WARRANTS permettant d'emprunter sur la marchandise.

Ils procurent le placement de toutes les marchandises qui leur sont confiées à des conditions de commission très-avantageuses.

Ils se chargent du dépôt comme du règlement des délais pour compte et des colis en souffrance à la gare.

Les propriétaires de vignes trouveront dans les Magasins de très-grandes facilités pour la prompt vente de leurs vins. D'un autre côté, les consommateurs trouveront là, pour leurs approvisionnements, avec l'avantage d'éviter des courses onéreuses et les frais d'intermédiaires, une grande variété dans les prix et les qualités.

S'adresser à M. A. SEGUIN, permissionnaire AU CHATEAU DU MARAIS

On rue de l'Entrepôt, en face la gare des marchandises.

M. FERARY, M^e-DENTISTE

Place de l'Hôtel-de-Ville, 15. A SAINT-ETIENNE

Spécialité pour les nouveaux dentiers perfectionnés sans ressorts, s'adaptant par la pression atmosphérique. Pièce partielle d'une ou plusieurs dents, sans ressorts ni crochets, se posant sans nécessiter d'extraction de racines, s'adaptant par la succion simple.

Ressemblance naturelle. Guérison assurée des dents sans extraction. Redressement des dents toujours certain chez les enfants.

Cédant aux demandes qui lui ont été faites par plusieurs habitants de Roanne, M. FERARY vient de très-régulièrement, le 25 de chaque mois, séjourner jusqu'au 26, à 4 heures du soir.

Visites à domicile sur demande. HOTEL DU NORD.

GUÉRISON de la PHTISIE PULMONAIRE

ET DE LA BRONCHITE CHRONIQUE

Traitement nouveau. — Brochure de 134 pages. 7e édition, par le docteur JULES BOYER. — On reçoit cet ouvrage franco en adressant 1 fr. 50 en timbres-poste au Dr JULES BOYER, 174, boulevard Magenta, ou à M. DELAHAYE, libraire, 23, place de l'École-de-Médecine, à Paris.

DEJEUNER HYGIÉNIQUE

Les personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac, celles dont les fonctions digestives se font difficilement et par conséquent prédisposées aux influences épidémiques, trouveront dans le RACAHOUT de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris, un déjeuner aussi léger que réparateur. — Cet aliment, composé de substances analeptiques, est aussi ordonné par un grand nombre de médecins aux convalescents et aux enfants, aux estomacs desquels ses propriétés nutritives et fortifiantes conviennent spécialement. — Dépôts dans les Pharmacies. L. B. 3-2

Pour tous les articles non signés : SAUZON.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE

L'encaisse métallique s'est encore accrue de près de 10 millions. Le portefeuille a réchi de 15 millions, et la circulation des billets a diminué de 10 millions. Les comptes courants particuliers sont supérieurs au chiffre actuel du portefeuille.

Les affaires de la Bourse s'engagent dans de bonnes conditions; presque tous les cours sont en faveur.

3 1/2 % Français, 69 60 Canal de Suez, 280 • 4 1/2 % id., 98 75 Nord, 1175 • Emprunt Italien 5 %, 46 • Paris-Lyon, 910 • Banque de France 3195 • Orléans, 891 25 Crédit Foncier, 1450 • Est, 573 75 Comptoir d'Escompte, 660 • Ouest, 568 75 Crédit Mobilier, 236 25 Midi, 556 25 Crédit Espagnol, 277 50 Autrichiens, 550 •

MERCURIALES

Dernier marché. Roanne Montbrison.

Froment 1re qualité 6 25 5 85 Froment 2e id. 6 20 5 65 Froment 3e id. 5 95 5 20 Seigle 1re qualité 4 60 4 45 Seigle 2e id. 4 50 4 30 Seigle 3e id. 4 40 4 20 Orge. 4 10 3 20 Avoine. 2 25 2 10 Haricots. 5 50 • 00 Farine 1re qualité. 68 00 67 00 Farine 2e id. 65 00 64 00 Farine 3e id. 55 00 • 00 Foin les 100 kilo. 4 50 4 75 Paille. 3 00 2 75

Etude de M^e DUFOUR, huissier à Roanne.

Par suite de faillite.

Le mardi dix-sept mars mil huit cent soixante-huit, à trois heures du soir, maison Gouttenoire, place du Marché, à Roanne, il sera, par le ministère de M^e Dufour, procédé à la vente, aux enchères publiques et au comptant, d'un magnifique Piano et d'un Lit garni, etc., dépendant de la faillite du sieur Goly, ci-devant épicière et fabricant d'hôte, demeurant à Roanne.

En sus du prix de l'adjudication, il sera perçu cinq centimes par franc.

Pour extrait : Signé, DUFOUR

Etude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne. SÉPARATION DE BIENS. Suivant jugement par défaut, rendu par le Tribunal civil séant à Roanne, le cinq mars mil huit cent soixante-huit, Madame Stéphanie Fessy, épouse de Benoit Praslus, propriétaire, avec lequel elle demeure à Pradines, a été déclarée séparée quant aux biens d'avec son mari. — Les droits et reprises de Stéphanie Fessy seront ultérieurement liquidés.

Pour extrait conforme : Signé, MARCHAND.

Tribunal de commerce de Roanne

FAILLITE SEIGNOL

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne, du 12 de ce mois, Le sieur Seignol, cordonnier à Roanne, a été déclaré en faillite à compter provisoirement du même jour.

Sa personne a été placée sous la surveillance de M. le commissaire de police de la ville de Roanne. M. Hérail a été désigné pour juge-commissaire, et le sieur Bostmambrou nommé syndic provisoire.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir le 19 courant, à dix heures du matin, au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, pour donner à M. le juge-commissaire leur avis sur la nomination du syndic définitif et sur la composition de l'état des créanciers présumés.

Roanne, le 13 mars 1868.

Le Greffier, POTRIER.

FAILLITE GIROUX.

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne, en date du 12 de ce mois, Le sieur Pierre Giroux, ex-épiciier, demeurant à Saint-Cyr-de-Valorges, a été déclaré en faillite à compter provisoirement du même jour.

Sa personne a été placée sous la surveillance de la garde-champêtre de sa commune. M. Hérail a été désigné pour juge-commissaire, et le sieur Bostmambrou, teneur de livres à Roanne, a été nommé syndic provisoire.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir le 19 du présent mois, à dix heures du matin, au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, pour donner à M. le juge-commissaire leur avis sur la nomination du syndic et sur la composition de l'état des créanciers présumés.

Roanne, le 13 mars 1868.

Le Greffier, POTRIER.

AVIS AUX VIGNERONS

De nombreux certificats, émanant de viticulteurs sérieux, établissent la supériorité des Mûches aromatisées perfectionnées pour le soufrage des vignes, préparées par J. GARNIER, pharmacien, rue du Collège, 30, à Roanne (Loire).

CLARIFICATION ET BONIFICATION

prompte et économique Au moyen de la GÉLATINE GARNIER. Exiger sur ces produits l'étiquette de la pharmacie DECHASTELUS, ainsi que l'instruction indiquant la manière de s'en servir.

On trouve à la même pharmacie, les chocolats de l'Orénoque, du Progrès, et le chocolat Menier, sur lesquels il est fait une remise de 10 % pour toutes demandes de 3 kilos.

A CÉDER

Pour cause de santé

OFFICE D'HUISSIER

Seul dans un des meilleurs cantons de l'arrondissement de Roanne. S'adresser au bureau du journal.

SALON DE COIFFURE

A. VALLAS

RUE DES BOURRASSIÈRES, 4 A ROANNE

Grand assortiment de postiches en cheveux pour dames et pour hommes. Grande nouveauté de chignons lisses, frisés et ondulés. Spécialité de tous travaux en cheveux. Réparation de chignons de tous modèles. Nouvelle coiffure russe. Voiles et couronnes de mariées; fleurs poursuivies.

Roanne, — Imprimerie Sauzon, un des gérants.

Guérison des maux de Dents

par un procédé américain M. DONNEUX DENTISTE

Rue du Collège, 32, maison Bost A ROANNE

POUR QUELQUES JOURS SEULEMENT

M. Donneux s'occupe de tout ce qui concerne l'art dentaire. Les personnes qu'effraye l'opération de l'extraction, si rarement nécessaire du reste, feront bien de s'adresser à M. Donneux, qui possède un procédé infailible pour la guérison des maux de dents.

A VENDRE

2 PETITS CLOS situés au lieu des Noix, à dix minutes de Roanne;

Une Maison et petit Jardin, rue des Croix-Rouges, n° 4;

Une Maison, rue Mably, n° 4. On donnera toutes sûretés et facilités pour les paiements.

S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70.

A AFFERMER

OU DONNER A BAIL A MOITIÉ FRUITS

Pour prendre possession de suite ou au premier novembre prochain

Un vaste et beau Domaine, de contenance de 63 hectares, dont un tiers au moins en prairies, situé au bourg de la commune d'Ouches.

S'adresser, pour traiter, à M^{me} veuve Jacob, propriétaire du domaine; Et, pour avoir des renseignements, à M^e Auclair, avoué à Roanne. 4-4

VIN ANTI-GOUTTEUX

Et anti-rhumatismal

DU DOCTEUR A. D'ANDURAN

Employé avec le plus grand succès depuis 15 ans, par les médecins de la France et de l'étranger. Chaque flacon est accompagné d'un traité. — Dépôts dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger. L. B. 37-3

GUÉRISON RADICALE DES HERNIES

OU DESCENTES; rendant inutiles les bandages et les pessaires, méthode de PIERRE SIMON, 40 ans de succès. Envoi franco de prospectus. S'adresser à MM. BEZOU-SIMON et DESCHAMPS-SIMON, bandagistes - herniaires à Saumur (Maine-et-Loire), élèves, gendres et successeurs de feu Pierre Simon. (Affranchir.) L. B. 4-3

A VENDRE A L'AMIABLE

UN PETIT CLOS

AVEC MAISON D'HABITATION

Situé à Roanne, rue du Rivage.

S'adresser à M^e AUROUX, notaire à Roanne, rue Impériale, 37. 3-1

UN JEUNE HOMME

connaissant la comptabilité et la tenue des livres, désire se placer dans une maison de commerce ou de banque. Par la position de ses parents, le jeune homme offre toute garantie morale. S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70.

FOIN A VENDRE

S'adresser à M. CHENAUX, régisseur de M. De Rainneville, au Coteau.

A VENDRE

UNE FORTE PRESSE A HUILE

avec ses accessoires

S'adresser au sieur MELLIER, menuisier à Vougy. 4-2

NÉURALGIES

GUÉRISON PAR LES PIKULES ANTI-NÉURALGIQUES DU D^r CRONIER CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

LA SÉCURITÉ GÉNÉRALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES

CONTRE LES ACCIDENTS

de toute nature pouvant atteindre les personnes.

Société anonyme autorisée par décret impérial du 11 novembre 1865.

Siege social:

10, rue de Ménars, à Paris.

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

ASSURANCES INDIVIDUELLES contre les conséquences des accidents de toute sorte. — ASSURANCES COLLECTIVES ou LIMITÉES AUX HEURES DE TRAVAIL contre les accidents professionnels. — ASSURANCES SPÉCIALES pour les sapeurs-pompiers. — CONTRE LES RISQUES DE CHEMINS DE FER (employés et voyageurs), pour les employés des Haras et Ecoles de dressage; contre les ACCIDENTS DE MER (marins et voyageurs). — ASSURANCES A LA JOURNÉE.

La Compagnie garantit: 1° une somme fixe aux héritiers ou ayants-droit, en cas de décès par accident;

2° une rente viagère à l'assuré lui-même, en cas d'incapacité permanente de travail; 3° une allocation quotidienne, en cas d'incapacité temporaire. — Ces trois cas peuvent être réunis ou séparés, à la volonté du souscripteur de la police.

L'administration envoie gratuitement des tarifs et prospectus aux personnes qui en font la demande.

SIÈGE SOCIAL, 10, RUE DE MÉNARS, A PARIS

Agent principal: M. BARDIOT, à Roanne. L. B. 8-6

AVIS

Un jeune Homme connaissant la Comptabilité en partie double pourrait disposer de plusieurs heures par jour. S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70.

Etude de M^e AUROUX, notaire à Roanne.

A VENDRE A L'AMIABLE

UNE PROPRIÉTÉ

D'AGRÈMENT ET DE PRODUIT

Comprenant maison d'habitation et d'exploitation, jardin clos attenant aux bâtiments, prés, terres et vignes, de la contenance de six hectares soixante ares environ;

Agreablement située près de Roanne, sur la commune de Commelle-Vernay, à proximité de deux stations de chemin de fer.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e AUROUX, notaire à Roanne. 4-3

QUESTION DU POT-AU-FEU

Ne vous laissez pas tromper en achetant chez les épiciers des Boules de CARAMEL DE FÉCULE et de CHICORÉE pour es Boules d'Oignons.

LES PASTILLES ROZIÈRE

pour le pot-au-feu

sont les seules faites avec l'extrait d'Oignon brûlé et les seules récompensées d'une médaille

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. Pour éviter d'être trompé, demandez des Pastilles-Rozière, exigez sur les boîtes la signature Rozière et la marque de fabrique LA VOITURE POT-AU-FEU

AVIS AUX FEMMES ÉCONOMES

La Panamine est supérieure au bois de Panama: avec un pain de Panamine de 30 cent., on peut nettoyer aussi bien que le meilleur dégraisseur, un gilet de flanelle, une robe de soie ou de laine, un pantalon, un gilet, une cravate, etc. Se vend chez les épiciers.

AVIS IMPORTANT.

Ne pas confondre la PANAMINE ROZIÈRE avec les savons qui infectent et que l'on vend sous le nom de savon de Panama. La PANAMINE a la forme ronde, elle est enveloppée de papier d'étain et porte le nom ROZIÈRE. L. B. 20-18

AVIS

Une Personne sérieuse, au courant des affaires, désirerait occuper un emploi. Elle connaît aussi la fabrication de cotonnes. (Ou fournirait au besoin un cautionnement.) S'adresser, soit au bureau du journal, rue Impériale, 70, soit aux initiales A. Z., poste restante, à Roanne.

EXCELLENTE OCCASION

Une personne, pour cause de santé désirant se retirer du commerce, céderait son fonds à un jeune homme actif pour les affaires. C'est un magasin de quincaillerie, situé au centre de la ville et bien achalandé. De grands avantages pour le paiement seront accordés. S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

DE

SAINT-ALBAN

Entrepôt général, HOTEL SAINT-LOUIS A ROANNE

L'administration a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient de joindre à la vente des produits de Saint-Alban:

Eaux minérales, Eaux et Limonades gazeuses

Le commerce des Bouteilles VIDES en tous genres. — Dames-Jeanes, bombonnes, cantines, bouteilles de 2 à 5 litres. — Bouchons.

Ses achats importants lui permettent de faire de bonnes conditions aux Acheteurs.

Cloches pour Boutures et Melons 5--2

RENSEIGNEMENTS & PUBLICITÉ

BUREAU DE L'INTERMÉDIAIRE

Rue de la PAIX, 2, à SAINT-ÉTIENNE.

Ce bureau offre de faire tous les renseignements commerciaux, n'importe de quelle nature qu'ils soient, pour le département, la France et l'étranger. Il donnera de promptes solutions, des références très-claires et précises. On se charge de toutes affaires, litiges, rentrées de créances douteuses, ventes et achats de propriété, demandes d'emprunt, placements de fonds.

Location de maisons, d'appartements, distribution d'imprimés, lettres de décès, affichage en ville et dans toute la France. Crieur et Afficheur publics. Le tout avec célérité et à des prix très-réduits.

Adresser les demandes ou écrire franco à MM. les Directeurs-Gérants de l'Intermédiaire, rue de la Paix, 2, Saint-Etienne.

PLUS DE CHEVEUX BLANCS

DE DICOURGÈRE AÏNÉ, de ROUEN.

Pour braver à la minute en toutes nuances les cheveux et la barbe, sans danger pour la peau et sans aucune odeur. Cette teinture est supérieure à toutes celles employées jusqu'à ce jour.

Prix: 3, 12 et 15 fr. — Fabrique à Rouen, rue St-Nicolas, 39. — A Paris, chez M. LÉGRAND, parfumeur, 127, rue St-Honoré.

A Roanne, chez M. MONTVENOUX, coiffeur-parfumeur, rue de la Paroisse.

SIROP

DE SÈVE DE PIN MARITIME

DE LACASSE

PHARMACIEN A BORDEAUX

Il possède toutes les propriétés balsamiques, résineuses du Pin maritime, et s'emploie avec succès dans les maladies de poitrine, rhumes, bronchites, catarrhes, asthmes, grippe, coqueluches et les affections des voies urinaires.

3 fr. le flacon. Dépôt à Roanne, chez M. GRÉVAT, pharmacien. L. B. 9-3

CAFÉ DES GOURMETS

AROME CONCENTRÉ

ECONOMIE ET FORCE

— PREMIER MARQUE —

Le seul qui ait obtenu deux médailles à l'Exposition universelle de Paris, 1867, et la médaille d'honneur à l'Exposition universelle de Londres, 1862, pour sa supériorité.

Ce délicieux produit n'est pas un café indigène: c'est un choix supérieur des meilleurs Cafés des îles; il est garanti composé des sortes les plus délicates, et exempt de tout mélange de chicorée. La consommation du Café des Gourmets, qui, en 1864, avait été de 1,810,230 KILOS, s'est élevée, en 1865, à 1,920,600 kilos, et, en 1866, à plus de deux millions cinq cent mille kilos, ce qui représente, à 80 tasses par 1/2 kilo, quatre cent millions de tasses.

Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Café et par sa supériorité bien réelle.

Le public doit rigoureusement refuser tout produit qui ne porterait pas la signature ci-contre:

L. B.

L'ÉCHO UNIVERSEL

Revue Politique Illustrée, paraissant tous les jeudis

Dans le format des plus grands Journaux, avec 8 pages de texte, et 4 ou 2 gravures représentant les CÉLÉBRITÉS CONTEMPORAINES dont il fera la biographie.

ABONNEMENT: 10 FR. PAR AN ET 12 FR. 50 AVEC UN SUPPLÉMENT CONTENANT TOUS LES COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CORPS LÉGISLATIF

Les abonnés reçoivent immédiatement et franco avec le journal une

PRIME GRATUITE composée des 10 VOLUMES suivants:

Œuvres choisies de Xavier de Maistre, 1 vol. — Le Juf de Verone, par A. Bresciani, 2 vol. — Les Lusitades, de Camoëns, 1 vol. — Le Tueur de Daims, par F. Cooper, 2 vol. — Itinéraire de Paris à Jérusalem, par Châteaubriand, 3 vol. — Les Prisons sans la Terreur, 1 vol.

L'abonnement part du 1^{er} de chaque mois et se fait pour l'année entière. — Envoyer mandat ou timbres-poste à l'ordre de l'Administrateur de L'ÉCHO UNIVERSEL, 11, rue de Babylone, à Paris.

Signature de l'imprimeur.